

NETH INVEST

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 195.000 euros
Siège social : 188 Chemin des Prud'hommes 13010 Marseille

832 320 808 R.C.S. MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le premier janvier, à dix heures,

Monsieur Nicolas CARTOUX,
agissant en qualité d'Associé Unique Président de la Société,
détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société,

a pris les décisions ci-après concernant sa rémunération.

PREMIÈRE DÉCISION

(Rémunération du Président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique décide de ne pas se rémunérer pour ses fonctions de Président, et ce, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

DEUXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et consigné au registre prévu par la loi.



Monsieur Nicolas CARTOUX
Président Associé Unique